

LES INTERPROFESSIONS PEUVENT-ELLES RÉDUIRE LA VOLATILITÉ DES PRIX ?

INTRODUCTION

par Lucien **BOURGEOIS**

Une réalité, les États ne veulent plus prendre les moyens de réguler les prix des produits agricoles. En effet, cela a conduit à des excédents qu'il fallait écouler à vil prix sur le marché mondial avec de nombreux inconvénients :

- À partir du moment où l'Union Européenne est autosuffisante, pour la majorité des produits, compte tenu de nos couts de production, tout quintal produit en plus nécessite une aide à l'exportation.
- Ces aides à l'exportation sont considérées comme une agression commerciale par les concurrents, en particulier par les États-Unis qui n'ont plus aucune raison d'accepter l'exception européenne depuis que le Mur de Berlin est tombé.
- Se débarrasser des stocks sur le marché mondial perturbe les marchés des pays en voie de développement
- De toute façon, effet négatif de l'embargo, la Russie ne redeviendra plus un marché de secours.

Mais nous savons depuis Gregory King en 1699 que les marchés des produits agricoles ne se rétablissent pas facilement et cela ne peut laisser indifférents les gouvernements de tous les Etats. Après la crise de 1929, la solution a été cherchée du côté de coopératives accréditées pour faire du stockage. Depuis la crise de 1929, la panoplie s'est élargie à de nombreux systèmes de stockage, de régulation de la production, de taxation des importations ou de subventions des exportations. Depuis 1992 et l'institution des aides directes, la mode est aux systèmes d'assurance. Mais l'exemple américain nous montre que le cout budgétaire est important.

N'y aurait-il pas des solutions à trouver du côté d'une meilleure concertation des acteurs économiques qui ont trouvé des solutions collectives de création de valeur ajoutée sans demander des aides de l'Etat. Les exemples qui viennent à l'esprit sont bien évidemment le Champagne et le Comté. Mais on peut citer aussi la majorité des vins AOP. Ce n'est pas la solution que nous avons choisie pour cette séance. Nous avons voulu privilégier les approches des filières industrielles des oléagineux, des produits laitiers et du sucre.

- Jean Paul **Jamet** a dirigé le CNIEL. Il va expliquer les difficultés d'une interprofession qui a pourtant bien réussi pour développer la consommation des produits laitiers.
- Antoine **Henrion** est Président de l'interprofession des protéagineux. Qui aurait pensé que l'on pourrait redévelopper une production de colza ou de tournesol en France ? Il a fallu de l'intelligence collective pour remonter à contre courant.
- Alain **Jeanroy** a dirigé la CGB de 1993 à décembre 2016. Le 1^{er} octobre 2017 les quotas sucriers ont été supprimés. Il va nous expliquer comment la CGB s'est préparée à cette

RÔLE DE L'INTERPROFESSION FACE À LA VOLATILITÉ DES "PRIX
Séance du 6 décembre 2017

nouvelle donne et comment elle va surmonter la volatilité des prix qui ne manque pas d'intervenir quand on supprime ce genre de contrôle de l'offre.

- En conclusion, nous aurons la chance d'avoir l'avis de Ghislain **de Montgolfier**. Il a connu les interprofessions des fruits et légumes, du sucre, de la pomme de terre et est devenu le grand spécialiste de celle du Champagne qu'il a présidée.

Cette séance se tient dans une actualité très féconde avec un discours important du Président de la République le 11 octobre, un arrêt de la Cour de Justice européenne sur les ententes sur le marché des endives le 14 novembre, et un nouveau Règlement européen dit « Omnibus » qui sera voté le 12 décembre prochain.

A mi-parcours des États généraux de l'Alimentation, le Président s'est exprimé à Rungis le 11 Octobre dernier. Le Président pense que l'organisation interprofessionnelle pourrait être une solution pour augmenter les prix des produits agricoles, pour améliorer la situation actuelle des revenus des producteurs agricoles malmenés par la volatilité des prix. Les aides directes ne sont ni comprises par les agriculteurs ni par l'opinion publique. Il y a certes toujours des problèmes budgétaires mais il y a moins d'inflation. Serait-il inconcevable de se donner les moyens d'augmenter les prix agricoles par une meilleure organisation interprofessionnelle ? C'est en tout cas l'esprit dans lequel a travaillé le Parlement européen à l'origine du règlement « omnibus » qui sera adopté le 12 décembre prochain qui permettra peut-être d'autoriser les interprofessions à traiter à nouveau des prix.

Claude **Vermot Desroches**, Président de l'interprofession du Comté, nous a expliqué lors de la séance sur les AOP que le contrôle de l'offre par des exigences qualité favorisait un développement durable de la production. Serait-il possible de s'inspirer de ce type d'organisation qui s'appuie sur la qualité pour développer la valeur ajoutée. Cela suppose probablement un changement dans le Droit de la concurrence et son application au niveau européen et national. Le discours du Président Français et récent règlement européen Omnibus vont dans ce sens mais l'arrêt endives du 14 novembre dernier est plus ambigu. Nous entendrons avec intérêt l'avis des intervenants sur la possibilité de changer de politique de prix dans les prochaines années.